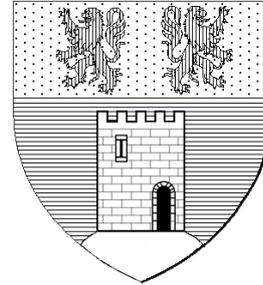


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN 2023

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Mme MURAT Lou avait donné pouvoir à Mme IRENEE.

Absents : MM MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en présentant les excuses de Lou MURAT (Pouvoir à Sandrine IRENEE) et de Cédric MICHEL et donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2023

La liste des présents sera corrigée. Il sera précisé que le bâtiment de la Mutte sera mis à disposition du Comité des Fêtes à titre temporaire et pour stocker son matériel dès que les lieux auront été débarrassés. Sous ces réserves, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les dernières analyses d'eau ont mis en évidence la présence de bactéries (Escherichia coli) en infime quantité. Le bassin a été immédiatement traité selon les

Établi le : 20/07/2023

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

indications de l'ARS. L'information a été communiquée à la population par voie d'affichage et par la liste de diffusion. L'eau a pu présenter un léger goût de javel sans danger pour la santé.

Sandrine SEGUIN a pris ses fonctions pour le mois de juin.

Yves BLANC a représenté la Commune à la Commission de contrôle des Etablissement Recevant du Public (ERP) qui s'est réunie en Sous-préfecture : le bâtiment de la Mairie a reçu un avis favorable.

Le marquage au sol a été effectué. L'entreprise reviendra pour quelques reprises.

Marie POCHON, notre Députée s'est rendue à Ballons à l'invitation du Maire pour une première rencontre à l'écoute des électeurs et des élus locaux. Après une présentation de ses responsabilités et de ses actions au sein de l'Assemblée Nationale, elle a indiqué être favorable à la présence du loup, pour le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement aux Communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 et pour la Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il lui a été rappelé que la Commune de Lachau est contre le loup, contre le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement et contre la ZAN qui signera la fin du monde rural et que certaines décisions prises au niveau national ont des effets négatifs sur le développement local.

Dans le même esprit, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs alertent les communes sur le fait que la France veut sacrifier ses éleveurs, ses vaches et ses prairies en réaction au rapport de la Cour des Comptes qui entend réduire drastiquement le cheptel bovin parce que les vaches émettent des gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme. Le vœu appelle à des décisions immédiates pour permettre une régulation du loup sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédation (délibération n°2023-35).

Le secteur a été sinistré par les violentes intempéries de la mi-juin. Séderon a subi d'importants dégâts. Yves BLANC a participé aux opérations de nettoyage sur Séderon. A Lachau les effets ont été moins violents mais on déplore néanmoins d'importants dégâts matériels (Maison KRİKOR, Yves BLANC...), de nombreux chemins ont été dévastés. Des contacts sont en cours avec le SMIGIBA et le PNR des Baronnies. Des travaux d'urgence ont et été réalisés.

3- FORET COMMUNALE

Emmanuel MANCIP, Responsable de l'ONF en charge de la Commune a remis le bilan du Plan de Gestion à mi-parcours et formulé des propositions.

Les documents sont examinés et débattus.

La Commune possède un lot qui n'a pas encore été coupé et du bois entreposé en bord de piste et à descendre. Il est décidé de proposer de céder cette coupe à l'affouagiste qui fera la meilleure proposition à la Commune. Une annonce sera diffusée en ce sens.

L'opération réalisée, les coupes seront mises au pillage en 2024.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Enfin, Monsieur MANCIP propose à la Commune d'organiser son compte une vente aux enchères de bois susceptible de rapporter une somme de l'ordre de 6 000 €. Accord est donné à l'unanimité (délibération n°2023-33).

4- BISTRO COMMUNAL

Lecture est donnée du courrier de Camille RIGAT et de Réda BENZERDJEB dénonçant la convention les liant à la Commune. Les délais de prévenance étant respectés, acte est pris de la résiliation et de la remise des clés au 30 août. Un courrier répondant point par point aux différents griefs leur sera adressé. Une réunion de travail sur la nouvelle convention et l'annonce à publier est programmée le 26 juin avant la prochaine séance du Conseil.

5- CAFE PAU

Une première réunion publique le 20 mai a permis de présenter l'historique, les enjeux (dimensionnement – organisation distribution), la méthode et le calendrier de travail. Elle a rassemblé une dizaine de personne.

De premières propositions sont apparues : étude de la création d'un studio sur la cave dans la remise effondrée, installation de casiers pour vente directe 24 H /24.

L'acte administratif de vente a été signé le 10 juin avec Rosette, Marie-Laure et Fabienne BOUDIN. Les formalités sont en cours de publication.

Une prochaine rencontre est fixée le 24 juin 2023 à 11 H 00 pour une visite détaillée des lieux. Elle est ouverte à tous les volontaires. Lors des prochaines rencontres, il est prévu d'auditionner des exploitants d'établissements similaires avant de travailler ensemble avec l'architecte en charge de la Maitrise d'ouvrage sur les aménagements les plus adaptés.

6- RESEAU POUCE

Rezo Pouce est un réseau gratuit d'auto-stop organisé de proximité.

Ce service est proposé par la ComCom qui adhère au dispositif.

Déployé en lien avec les collectivités publiques, le dispositif vise à répondre aux besoins en mobilité des personnes en structurant, organisant et sécurisant la pratique de l'auto-stop en zone rurale ou périurbaine.

C'est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien entre voisins. Grâce à cette application, il est possible de se retrouver et partager des trajets. Rezo Pouce est un mélange de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous.

Pour ce faire, la Commune doit définir le lieu d'implantation du panneau qui sert de point de ralliement.

Il est décidé d'adhérer au réseau et d'implanter le panneau à l'entrée du village à proximité immédiate de la borne à incendie (délibération n°2023-34).

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Bâtiments communaux : la DDT a demandé des pièces complémentaires pour le permis de construire de l'écurie SARLIN, Eric GERNEZ, Architecte a transmis les éléments de réponse.

SDED : Yves BLANC indique que les travaux de renforcement du réseau vont débiter le 19 juin. Tout est mis en œuvre pour limiter les problèmes de circulation pendant les opérations.

ADN : Un point régulier est effectué auquel Yves représente la Commune.

Voirie : les chemins ont subi de gros dommages. La situation a été signalée au Département et au SMIGIBA. Des photos et des vidéos ont été prises ou transmises spontanément par des habitants. Elles sont les bienvenues pour venir en appui d'une demande de subvention au titre des dégâts d'orage (délibération n°2023-36). Des conseils ont été formulés sur des solutions à apporter. Dans l'immédiat, Jérôme est intervenu pour parer au plus pressé. Un état des lieux a été effectué et un devis de remise en état a été demandé.

SITV : La commune de Beaumont-en-Diois du SDTV qui n'a plus de réseau hertzien a demandé son retrait du syndicat. La question est à étudier pour Lachau.

8- QUESTIONS DIVERSES

La question de l'organisation des foires est abordée à la demande de Vanessa RIGAT du Comité des fêtes. Il convient de distinguer entre le marché traditionnel qui relève de la Commune et les foires organisées par le Comité le Fête (cinq foires maximum par an).

Le marché communal est géré par Céline TRUCHET en qualité de régisseuse. Les demandes des producteurs sont examinées par une commission d'agrément rassemblant les producteurs, la Régisseuse. La Municipalité vient en appui mais n'est pas décisionnaire. Les décisions sont prises de manière collégiale. L'organisation des foires relève du Comité des Fêtes qui gère les emplacements dans la continuité du marché hebdomadaire.

Les foires dopent l'activité du marché qui souffre du manque d'un producteur de fruits et d'un revendeur de produits non produits localement. Des recherches sont en cours.

Une Décision Modificative au Budget Principal est nécessaire pour supprimer les numéros d'opérations en recettes d'investissement ainsi qu'au niveau du chapitre 16. La Décision Modificative est adoptée à l'unanimité (délibération n°2023-32).

Un important dossier va prochainement mobiliser le Conseil Municipal : les zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'Energies Renouvelables (EnR). Avec la promulgation le 10 mars 2023 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'État entend accélérer la production d'EnR sur l'ensemble du territoire et réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Cette loi renforce le rôle des communes dans la planification énergétique par la définition de zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'EnR en privilégiant le foncier déjà anthropisé.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables met les collectivités locales au cœur de la planification, et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. Afin de permettre aux élus de mener à bien cet exercice, et dans l'objectif de rendre accessible au public l'ensemble des informations relatives aux énergies renouvelables, le ministère de la Transition énergétique, le CEREMA et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) mettent en ligne un portail cartographique. Ce portail publie des données géographiques sur les potentiels d'énergies renouvelables, sur les installations existantes et les capacités installées, sur les réseaux de transports et de distribution.

Il propose également de nombreuses informations sur l'occupation du sol, sur l'environnement et la biodiversité, sur l'urbanisme et des fonds de plan donnant la possibilité à chaque collectivité de construire ses zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ce travail doit être conduit avant la fin de l'année.

Les textes prévoient que cette compétence puisse être transférée à la Communauté de Commune. Les élus de la CCSB y sont opposés.

La journée sportive intergénérationnelle a rassemblé de nombreux participants le 3 juin. Les bénévoles de l'associations remercient la municipalité et Marie-Pierre pour leur aide.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23H12.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet